

## ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 FÉVRIER

## INFORMATIONS

## UN CONFLIT LATENT

Le conseil des ministres s'est préoccupé sérieusement de l'entrevue des ministres du commerce et de l'agriculture avec la Commission des douanes. Nous devons constater tout d'abord que l'impression produite dans le Parlement par le langage de MM. Jules Roche et Develle est des plus fâcheuses. Le gouvernement a tout l'air de ne pas savoir ce qu'il veut, de n'avoir aucune résolution bien arrêtée sur le renouvellement des traités de commerce.

Au contraire, la Commission a son plan nettement conçu, résolument suivi. Aussi a-t-elle répondu aux indécisions, aux faux-fuyants des représentants du gouvernement par une surélévation des tarifs concernant les vins étrangers.

Cette décision équivaut à une déclaration de guerre contre le cabinet. On ne causait que de cet incident, mardi, dans les couloirs parlementaires, tandis que continuaient les débats monotones sur les justices de paix.

Chacun de voir aussitôt une crise ministérielle latente. Les victimes désignées seraient les ministres de l'agriculture, du commerce, des finances, plus ou moins engagés dans la question. C'est peut-être aller un peu vite en besogne. Il se sent vaguement menacé. Le ministre de la marine aura, dit-on, grand-peine à sortir sain et sauf de l'affaire du Dahomey. L'interpellation sur l'Algérie, celle qu'on carresse sur la question égyptienne, constituent autant de périls pour le cabinet Freycinet-Constans.

Pourra-t-il résister à toutes les secousses qui vont l'ébranler ? D'aucuns prédisent sa chute avant les vacances de Pâques.

Une réunion a eu lieu mardi soir, salle Hélot, avenue Labourdonnais, sous la présidence de M. Paul Déroulède.

Environ trois cents personnes avaient répondu à l'appel de l'ancien président de la Ligue des Patriotes.

M. Déroulède a pris la parole à neuf heures et demie.

« Je n'ai pu arriver, dit-il, plus tôt à cette réunion. Je quitte M. Bourgeois. Le ministre m'a promis de faire remettre dès demain la couronne qui a été enlevée hier du monument d'Henry Regnault pour complaire à l'impératrice d'Allemagne. Je placerai cette couronne sous l'égide du grand poète Victor Hugo, qui a déclaré qu'il ne pouvait plus y avoir de fraternité entre Abel et Cain.

« L'Allemagne veut nous désarmer moralement.

« Il faut que nos gouvernants sachent qu'ils ont derrière eux la nation, qui regarde du côté de la frontière et qui ne pactise pas avec l'étranger.

« L'ennemi est encore sur notre territoire, puisqu'il occupe l'Alsace-Lorraine.

« Nous nous défendrons. L'empereur Guil-

laume ne peut pas venir à Paris, il ne faut pas qu'on dise en Allemagne, en paraphrasant le vers de Musset :

Où la mère a passé passera bien l'enfant !

« Notre patrie est en jeu. Il n'y a plus de partis pour moi. Je cesse d'être boulangiste pour devenir uniquement patriote et Français. »

L'orateur termine en déclarant qu'il proteste contre le courant de servilité qui semble dominer. Il traite M. Herbette de « misérable » ambassadeur. « On le dirait plutôt accrédité par l'Allemagne auprès de la France que par la France auprès de l'Allemagne. »

« L'art, ajoute plus loin M. Déroulède, nous honore à condition que les artistes ne nous déshonorent pas.

« N'allons donc pas à Berlin. Les peintres qui exposeraient chez nos ennemis se disqualifieraient et nous devrions les rayer à jamais de nos expositions.

« En ce qui concerne l'impératrice, son séjour à Paris ne doit pas se prolonger plus longtemps et c'est au peuple à le lui montrer. »

A la sortie, un grand nombre de gardiens de la paix. Nombreux cris de : Vive Déroulède !

M. Paul Déroulède et ses amis déclarent qu'il vont continuer chaque jour la campagne commencée avant-hier et qu'ils tiendront chaque jour, dans un arrondissement différent, une réunion publique.

« Jusqu'à son départ, il faut, s'écrie-t-il, que l'impératrice d'Allemagne soit saluée chaque jour par ce cri : Vive l'Alsace-Lorraine ! »

## NOS PEINTRES A BERLIN

L'opinion publique est, depuis quelques jours, profondément divisée sur le point de savoir si les peintres et sculpteurs français doivent aller exposer à Berlin ou bien s'abstenir.

Les artistes eux-mêmes ne sont pas d'accord ; une cinquantaine, et parmi eux MM. Benjamin Constant, Bonnat, Detaille, Bouguereau, Gervex, etc., consentent ; les autres protestent.

L'Allemagne s'est abstenue de venir à notre Exposition de 89 ; ne nous faisons pas donner par elle des leçons de patriotisme. Abstenons-nous donc d'aller à Berlin. L'air qu'on respire sur les bords de la Sprée n'est ni sain, ni convenable pour ceux de nos artistes qui ne plaçant pas leurs intérêts personnels au-dessus des intérêts immédiats et contingents de la patrie française.

L'Autorité dit qu'un de ses amis, artiste, qui désire conserver l'anonymat, la prie de suspendre la polémique au sujet de l'Exposition projetée de Berlin, en ajoutant qu'il y a de sérieuses raisons pour cela, et que demain l'on verra que tous les artistes français sont unis dans une même pensée et sous le même drapeau.

## L'IMPÉRATRICE FRÉDÉRIC

On lit dans la France d'hier :

« Ce matin, l'impératrice a fait une assez longue visite au musée du Louvre.

« Il nous revient de bonne source que la mère de Guillaume II, qui voulait encore pro-

longer son séjour à Paris, partira demain jeudi pour Londres.

« Le revirement qui s'est produit ces jours-ci dans l'esprit public, revirement produit par les maladroites de l'impératrice Frédéric et de l'ambassadeur d'Allemagne et les visites aux ruines de Saint-Cloud et à Versailles, a décidé l'impératrice-mère à hâter son départ. »

## RENCONTRE IMPRÉVUE

Un incident bien curieux, bien inattendu et attribué au seul hasard, s'est produit la semaine dernière, dit le Figaro, dans un des salons diplomatiques les plus brillants et les plus suivis de la haute société parisienne.

La princesse Mathilde se trouvait en visite chez la marquise de Menabrea, ambassadrice d'Italie, quand arriva M<sup>me</sup> Carnot.

La femme du Président de la République se trouvant ainsi tout à coup en présence de la sœur du prince Napoléon proscrit, la rencontre était piquante, gênante même pour toutes deux. La marquise de Menabrea très embarrassée, mais très souriante, présenta la princesse à M<sup>me</sup> Carnot.

M<sup>me</sup> Carnot et la princesse Mathilde saluèrent non moins souriantes : et la conversation reprit très affectueuse.

La causerie devint même tellement amicale que la princesse Mathilde se retira enchantée de son interlocutrice présidentielle et que M<sup>me</sup> Carnot ne se montra pas moins ravie de son interlocutrice impériale.

L'une et l'autre, depuis cette rencontre, se prodiguent de mutuels éloges.

Le ministre de la justice a annoncé qu'il élaborait un projet qui avait pour but de prévenir le retour de l'exploitation des naïfs qui confient leur argent à des banquiers interlopes dans le genre de Macé, Mary-Reynaud et autres.

Ce projet doit être présenté dans quelques jours, suivant l'affirmation de M. Fallières, et causera sans doute une grande agitation parmi certaines gens de finances qui ne vivent et prospèrent que par leur fourberie éhontée.

## MORALE MAÇONNIQUE

M. Paul Rosen, dans son « Histoire documentée des faits et gestes de la franc-maçonnerie », à laquelle il donne le titre général, significatif et très justifié, de *l'Ennemie sociale*, cite, parmi d'innombrables et très curieux documents émanés des loges, les déclarations suivantes :

« ... Que la Maçonnerie prenne en main la cause des enfants naturels, des enfants incestueux et des enfants adultérins. C'est là une cause juste, noble et digne de notre grande famille. » (Déclaration du F. Legé-Bersour dans la loge la Fidélité de Lille, en juin 1884, reproduite dans le *Journal de la Maçonnerie universelle*, 1884, p. 296.)

« ... A mérite égal, l'enfant naturel doit être choisi de préférence à l'enfant légitime. » (Déclaration du F. E. Vallet, orateur et délégué de la loge les Pionniers de l'Avenir, de Thouars, le 13 mai 1888, reproduit dans le

*Journal de la Maçonnerie universelle*, 1888, p. 289, ligne 23...)

Telles sont les deux citations que l'on peut lire dans *l'Ennemie sociale* de P. Rosen, p. 124.

M<sup>r</sup> FREPPEL

Nous lisons dans *l'Espérance du Peuple* :

« Les controverses si malheureusement soulevées par le cardinal Lavignerie sont Dieu merci terminées. Ce serait manquer au respect que nous devons au Très Saint Père, que de les continuer, quand Sa Sainteté a fait comprendre que les déclarations de l'archevêque d'Alger étaient des déclarations absolument personnelles qui n'engageaient que lui.

« Tout concourt à nous rassurer ; les dépêches disent que M<sup>r</sup> Freppel est revenu enchanté de son entrevue avec le Très Saint Père, et plus heureux encore des réponses de Sa Sainteté. — Des lettres de Rome ajoutent que le Souverain-Pontife lui aurait déclaré que jamais il n'est entré dans la pensée du Vatican de faire aux catholiques de France un devoir de conscience d'adhérer à telle forme de gouvernement plutôt qu'à telle autre, la liberté des opinions étant absolue pour tous.

« Ces lettres ajoutent qu'on a été très surpris de voir que la lettre de S. Em. le cardinal Rampolla ait été expliquée d'une autre façon.

« Ainsi se termine, comme nous l'espérions, un débat auquel on avait à tort mêlé le nom du Souverain-Pontife et qui menaçait de diviser les catholiques.

« Si nous avons soutenu que les interprétations auxquelles avait donné lieu la lettre du cardinal Rampolla étaient erronées, nos protestations sont aujourd'hui suffisamment justifiées pour que nous n'ayons pas besoin d'y revenir encore.

« Si, d'autre part, nous avons cru nécessaire de répondre à *l'Observateur français* dénonçant le parti monarchique comme un parti vaincu et fini, auquel il serait nécessaire de substituer un parti nouveau, plus jeune, plus énergique, nous trouvons qu'il est inutile à cette heure, après les déclarations du Vatican, de continuer une polémique quelconque.

« Fidèles à nos convictions religieuses et politiques, soumis à ceux qui ont la mission de nous diriger et qui veulent que la concorde règne parmi nous, nous faisons appel à tous les hommes de bonne volonté pour qu'unis ensemble nous combattons avec succès la Révolution sous toutes ses formes. »

## Tant pis pour le pauvre !

Il est interdit aux écoles primaires publiques de recevoir des enfants au-dessous de l'âge de 5 ans. Or, les écoles privées ne se croient pas obligées d'obéir à cette prescription, et il y avait des instituteurs et des institutrices qui s'imposaient la pénible charge de garder pendant la journée les petits enfants au-dessous de cet âge, que les familles leur confiaient. N'ayant plus à les surveiller et les sachant en lieu sûr, le père et la mère pouvaient quitter la

maison et aller librement à leur travail de chaque jour. Un tel état de choses ne pouvait se prolonger, d'autant que les faits dénoncés à M. le ministre de l'instruction publique se produisaient le plus souvent dans les écoles congréganistes, où l'on se plaît à aimer les pauvres et à les servir.

En conséquence, un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, publié par le *Journal officiel*, interdit aux écoles privées de recevoir des enfants au-dessous de 5 ans, et cela, est-il dit, dans l'intérêt de l'hygiène et pour le bon ordre pédagogique!

La vérité, c'est que les maîtres et maîtresses des écoles publiques, s'ils recevaient des enfants au-dessous de 5 ans, auraient un surcroît de travail et de peine et que la besogne leur semblerait trop rude. Voilà pourquoi il ne faut pas permettre que l'abnégation et le dévouement des maîtres congréganistes fassent concurrence aux maîtres laïques. Tant pis pour les mères pauvres! Ou elles ne travailleront pas pour garder leurs petits enfants, ou elles devront les laisser vagabonder si elles vont travailler! Savez-vous que ces odieux sectaires, qui nous oppriment de leurs décrets, finiront par soulever des colères terribles.

### La fin d'un Vieillard

CE QU'ON APPELLE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Sous ce titre, nous lisons dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* :

« Nous dédions ce fait divers, navrant dans sa simplicité, à l'administration de l'Assistance publique.

» Hier matin, un vieillard se soutenant à peine se présentait au poste de police de Notre-Dame et disait aux gardiens : « Je viens de l'asile des Arts-libéraux. Me sentant bien faible, bien malade, j'ai voulu me faire admettre dans un hospice et je me suis présenté à l'Hôtel-Dieu. Vous le voyez, je puis à peine marcher; cependant, on a refusé de me prendre à l'Hôtel-Dieu. Je vous demande en grâce de m'envoyer au Dépôt de la préfecture; ce n'est cependant pas là que j'espérais finir mes vieux jours. »

» Très ému, le brigadier commanda à un agent, pris de pitié comme lui, de conduire de nouveau le vieillard à l'Hôtel-Dieu.

» — Peut-être, lui dit-il, la vue de l'uniforme décidera-t-elle l'interne de service à recevoir ce pauvre homme.

» Vaine démarche. Le vieillard fut éconduit. Les règlements s'opposaient à le recevoir.

» L'agent revint au poste, à petits pas, donnant le bras au malheureux; mais à peine celui-ci avait-il franchi le seuil, qu'il s'affaissa lourdement en poussant une plainte, inanimé.

» Qui était ce vieillard? On n'a trouvé sur lui aucun papier. Sa chemise blanche est

marquée A. H. Il pouvait avoir soixante-dix ans.

» Son corps a été transporté à la Morgue; ce sont les dalles du funèbre monument qui ont servi de dernier refuge à ce vieillard qui s'adressait à la charité officielle.

» Nous avons peut-être l'esprit mal fait au *XIX<sup>e</sup> Siècle*, mais, franchement, nous ne pouvons nous empêcher de protester contre le fonctionnement de notre Assistance publique. A quoi sert-elle donc, si elle ne peut même donner asile à un vieillard qui va frapper à sa porte?

» Ce n'est pas seulement pour que, cent ans plus tard, M. Yves Guyot soit ministre, que nos ancêtres ont fait la Révolution!

### NOUVELLES MILITAIRES

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Plusieurs journaux ont publié, sur le carrousel projeté dans la galerie des Machines, des renseignements tout au moins prématurés.

» Rien n'est encore décidé à cet égard. Un programme a été, il est vrai, préparé par le général Bonie et M. Alphand, mais ce programme n'a pas encore reçu l'approbation du ministre de la guerre. Certains points soulèveraient même, paraît-il, d'assez sérieuses objections.

» Il s'agit comme on sait d'un grand carrousel historique faisant revivre, au moyen de 800 cavaliers, tous nos costumes militaires d'autrefois. »

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 février 1891.

Pas de variations intéressantes à signaler sur les cours. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.70; le 4 1/2 0/0 à 105.02.

La Banque de Paris conserve une grande fermeté à 843. La Société Générale s'établit solidement à 515.

Le Conseil d'Administration du Crédit Lyonnais a fixé à 30 fr. le dividende de l'exercice 1890. Un acompte de 12.50 sera distribué le 25 mars et le solde le 25 septembre suivant.

On cote le Crédit Foncier 1.290. La Banque d'Escompte est très bien tenue à 355; le Crédit Foncier de Tunisie à 485. Le Crédit Mobilier poursuit sa marche en avant à 442. La Banque Russe et Française clôture demandée à 837.50.

La Silver-Glance aura, dans quelques jours, sa cote sur notre marché.

Le 4 mars prochain aura lieu l'émission de 61,479 obligations 3 0/0 de 500 fr. de la Compagnie de Chemin de Fer du Sud de la France. Prix d'émission 415 fr. On verse 25 fr. en souscrivant et le surplus par paiements échelonnés.

Nous avons annoncé l'apparition sur le marché de la mine d'or de Podiafra, située dans la partie N. O. de l'Afrique appelée Côte-d'or. Les minerais donnent à l'essayage une teneur moyenne qui va jusqu'à 6 onces 3/4 d'or par tonne.

Les Chemins Economiques font 429.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les obligations de la Compagnie des chemins de fer de la Nouvelle Angleterre et de l'Ouest que met en vente la Maison Altramare, rue Laffitte, à Paris, valent 230 fr. et rapportent 12.50. Elles ne peuvent manquer de se capitaliser comme celles des autres chemins étrangers cotés sur le marché de Paris à 4 1/2 0/0.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1891

(Suite et fin)

#### Affaires diverses

M. le Maire donne lecture du rapport des travaux de pavage exécutés dans la ville. C'est une pure formalité qu'il faut remplir pour permettre à M. l'Entrepreneur de retirer son cautionnement.

M. le Maire a reçu une lettre de la Fabrique de Nantilly, invitant l'administration à faire faire à la toiture de l'église des réparations qui s'imposent. La situation financière de la Fabrique est jointe à cette lettre.

Cette demande est renvoyée à la commission des finances qui examinera si réellement la Fabrique n'a pas les ressources nécessaires pour faire ces réparations. Mais M. le Maire ne croit pas que la Ville puisse faire cette dépense, les recettes de l'octroi de l'année 1890 étant très inférieures à celles des années précédentes, par suite de différentes causes indépendantes de l'administration. La commission des bâtiments examinera aussi, avec M. l'Architecte, l'importance des travaux.

La Société du Vélo-Club, qui n'existe plus depuis quelques années et qui n'a pu payer les frais d'une fête donnée place du Chardonnet, le dimanche 28 août 1887, demande au Conseil de combler son déficit.

Renvoyé à la commission des finances.

Malgré l'infériorité des bonis de l'année 1890 sur les années précédentes, M. le Maire demande des crédits supplémentaires de :

378 fr. pour entretien des mobiliers;

856 fr. pour le jardinier du Jardin des plantes;

900 fr. pour l'institutrice de l'école, rue Cendrière;

2,615 fr. pour les fêtes publiques;

150 fr. pour M. Bimoat, boursier au collège.

L'adjudication des arbres de la Levée d'enceinte n'a pas abouti samedi dernier; aucun acquéreur n'a voulu acheter, parce que le cahier des charges fait par l'administration des ponts-et-chaussées impose des conditions trop

lourdes aux exploitants. L'acquéreur doit enlever les souches des arbres et combler ensuite les trous faits par ces souches. Personne n'a voulu traiter avec de telles clauses, et, de ce chef, la Ville perd pour le moment une somme de 6,000 fr.

Pendant l'hiver dernier, le Bureau de bienfaisance a dû doubler ses distributions et ses secours; l'administration a dû prendre par avance sur les crédits de 1891, et M. le Maire demande au Conseil de ratifier ce virement.

Les habitants de Nantilly et du Clos-Bonnet ont fait une pétition à l'effet d'obtenir de l'Etat l'autorisation de construire un sentier le long du chemin de fer, dans une longueur de 200 mètres environ, pour éviter aux habitants du Clos-Bonnet un grand détour. Cette dépense, qui ne dépasserait pas le chiffre de 100 francs, serait à la charge de la Ville.

M<sup>me</sup> la Directrice du Collège demande au Conseil de vouloir bien l'autoriser à prendre les toutes petites filles au prix de 40 francs au lieu de 80 francs, ainsi que le prescrit le règlement. Elle croit que cette diminution de prix lui attirera un certain nombre d'élèves qu'un prix trop élevé éloigne de l'établissement.

La commission des Hospices a adressé au Conseil municipal un long rapport sur l'état des finances de cet établissement.

Il ressort clairement que la caisse est à sec et même en déficit; les dernières constructions du dispensaire et de la maternité, pour lesquels M. l'Architecte avait pourtant fourni des plans et devis, ont coûté 20,000 francs de plus qu'il n'avait été prévu. L'augmentation du nombre des malades, la cherté des vivres, la diminution du prix de la journée des malades militaires, sont autant de causes de déficit.

M. le Maire estime que la question est très importante et doit être examinée avec le plus grand soin. Aussi en renvoie-t-il l'examen à la commission des finances.

M. Langlois demande à M. le Maire d'où en sont les formalités pour l'emprunt de 400,000 francs que doit faire la Ville.

Etant à Paris, M. le Maire s'est occupé de voir le député rapporteur qui doit présenter le projet à la Chambre. Il n'a pu le rencontrer, mais il retournera à Paris la semaine prochaine et fera le nécessaire pour hâter le vote de la Chambre.

On a ensuite agité la question du taux de l'intérêt. M. le Maire pense que puisque l'Etat trouve tant d'argent à 3 0/0, la Ville pourrait bien n'emprunter qu'à 3 1/2. Ce serait une économie pour la Ville de 2,000 francs. Aucune décision n'a été prise définitivement; mais il est à croire que le taux de 3 1/2 sera adopté.

## LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

Avrial se laissa guider par Ursule vers l'épais fourré où les arbres et les arbustes étaient tellement pressés qu'à quelques pas on ne pouvait s'apercevoir. En écartant les branches, ils parvinrent jusqu'à une petite clairière où la mousse formait un moelleux tapis sous la voûte d'un hêtre. Le calme de la forêt, le silence que troublait à peine le bruit des feuilles effleurées par l'aile d'un oiseau, la lumière discrète qui arrivait à travers les cloisons de verdure, tout invitait au recueillement et aux douces émotions. Assis auprès d'Ursule, Avrial la regardait en souriant; il la pressait de questions; tout entier au charme de cette entrevue, il oubliait tout le reste.

— Nous vous croyions mort, dit-elle, mais votre souvenir était toujours vivant à la Ricardais. Pourquoi nous avoir laissés si longtemps sous le coup de cette douloureuse erreur? Pourquoi, après avoir tant tardé, revenez-vous aujourd'hui, puisqu'un grand péril vous me-

nace? Je sais que vous n'êtes pas coupable, mais il faut que le cas soit grave pour que vous cachiez aussi soigneusement votre présence.

— Ursule, je suis parti parce que je le devais. Ne me demandez pas quel devoir m'imposait cette absence. Un autre devoir m'a rappelé. Je voulais préserver votre sœur du malheur d'épouser Maurice.

— Ah! il y a un moyen bien sûr de prévenir ce mariage.

— Lequel?

— Ce serait de vous conformer au vœu de mon père, au vœu dont la réalisation l'aurait rendu bien heureux: ce serait d'épouser Marthe.

La généreuse enfant ne disait pas toute sa pensée: elle songeait, en sauvant Marthe, à sauver Avrial lui-même. Elle connaissait assez sa sœur pour savoir que son orgueil froissé pouvait l'entraîner aux plus violentes résolutions. Elle se demandait si son âme troublée n'avait pas cédé aux suggestions aveugles de la vengeance, si elle n'était pour rien dans les persécutions dirigées contre celui qui l'avait dédaignée. Elle la savait capable du même emportement dans l'affection comme dans la haine, et pensait qu'avec l'énergie qu'elle por-

tait dans ses résolutions, Marthe le sauverait si elle le voulait.

— Votre sœur, Ursule, dit-il avec un sourire amer, vous ne savez donc pas qu'elle me déteste?

— La haine est souvent bien près de l'amour. Vous ne l'avez pas comprise, votre froideur et votre indifférence ont exalté sa jalousie, égaré sa raison. Ah! si vous aviez consenti à vous laisser aimer!... L'homme auquel l'aurait unie le lien d'une tendresse partagée aurait été tout puissant sur elle. Vous pouviez être celui-là, vous ne l'avez pas voulu, vous ne le voulez pas, et voilà pourquoi elle va, pour son malheur, épouser peut-être un Maurice Marsolier. Ah! mon ami, arrêtez Marthe sur la pente fatale, développez les rares qualités qui sont en elle, n'y a-t-il pas là un rôle propre à vous séduire?

Elle s'était animée, son visage s'était couvert d'une vive rougeur. Lui la regardait avec un mélange de surprise et d'admiration.

— Et c'est vous, Ursule, dit-il, qui venez me faire cette proposition?... Vous à qui j'ai confié le secret de mon cœur?

— C'était un rêve fugitif auquel vous avez renoncé.

— Si j'y ai renoncé, c'est que celle que j'aimais m'a repoussé. Je vous aimais, je vous aime, Ursule, mais votre sœur, je ne l'aime pas, je suis tenté de la haïr. Les erreurs de l'esprit peuvent se pardonner, mais non les duretés du cœur et les calculs de l'égoïsme. Marthe avait à côté d'elle un ange de bonté, au bonheur duquel elle aurait dû consacrer ses efforts. Elle n'a pas su apprécier ce trésor de dévouement. Votre abnégation, l'inaltérable résignation avec laquelle vous avez subi ses injustices n'ont pu la fléchir. Vous continuez de l'aimer et vous ne comprenez pas que je sois indigné contre elle. Qui sait même si son intraitable orgueil ne vous a pas fait expier la préférence que mon cœur éprouve pour vous? Votre silence l'accuse, reprit-il, après une pause de quelques instants.

— Non, et s'il m'était permis d'invoquer cette affection dont vous me parlez, je vous dirais: soyez indulgent pour elle, elle vaut mieux que vous ne pensez; il faut pardonner beaucoup à ceux qui souffrent.

— Je vous admire, Ursule, mais je ne savais pas encore tout ce que vous valez. Pourquoi n'avez-vous pas exaucé ma prière? Les événements auraient suivi un autre cours et

M. Langlois rappelle que le départ de M. Renard laisse un second vide dans les rangs des administrateurs du Bureau de bienfaisance.

Il signale aussi à l'administration les mendiants de profession qui assiègent les passants. Ce sont surtout des enfants qui, s'ils ne rapportent pas la somme fixée par leurs exploités, sont roués de coups par les prétendus parents.

Ne pourrait-on pas leur appliquer l'obligation de l'école ? dit M. Langlois.

M. le Maire a constaté que cette obligation était impraticable.

M. Coutard demande que dès maintenant on mette à l'ordre du jour la construction d'un marché couvert. La question étant importante, il faut l'étudier sérieusement tant pour connaître l'emplacement que pour la dépense.

M. Peton signale à l'administration les mauvaises odeurs des fossés qui longent la gare de l'État. Il serait temps de les faire curer.

M. Hubert rappelle que cette année doit avoir lieu à Saumur un concours de pompes. Il désirerait que l'on fixât la date afin que les compagnies puissent se préparer. On parle vaguement du mois de septembre, pour pouvoir, en l'absence de l'École, se servir de la carrière et des gradins du carrousel.

La séance est levée à 10 heures.

#### CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES DE SAUMUR

La Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur, dans sa séance du 24 février 1891, à l'unanimité de dix membres présents, a émis les vœux suivants :

1° Un vœu en faveur du renouvellement du privilège de la Banque de France ;

2° Un vœu demandant l'établissement définitif d'un bureau auxiliaire de la Banque de France à Saumur ;

3° Un vœu adressé au Conseil général du département de Maine-et-Loire pour l'exécution, la plus rapide possible, des travaux du chemin de fer de Cholet à Saumur.

#### TEMPÉRATURE

Le baromètre continue à baisser ; mais aucun nuage ne s'est encore montré à l'horizon. Le vent tourne sensiblement vers le sud : cependant il y avait encore ce matin une gelée assez forte pour qu'il se soit formé une légère couche de glace.

Voilà — tout compte fait — une quinzaine à peu près que le soleil ne nous a pas quitté et qu'il fait presque tiède, au moins l'après-midi.

Il ne faudrait point, toutefois, trop s'y fier. L'hiver a, cette année, la mâchoire solide ; bien loin de s'être rompu la dent — à la Saint-Vin-

nous ne serions pas ici déplorant notre impuissance à prévenir des malheurs que nous voudrions empêcher.

Elle était d'une pâleur mortelle ; l'énergie qui l'avait soutenue jusqu'alors l'abandonnait, elle avait peine à se soutenir.

— Il faut que je m'éloigne, reprit-il, je ne puis rien pour personne ici ; mais avant de partir, j'ai besoin de vous me donniez une assurance... Savez-vous, Ursule, de quel crime je suis accusé ?

— Non, répondit-elle d'une voix faible.

— On prétend que j'ai assassiné M. Cémoncel.

Ses terreurs ne l'avaient pas préparée à cette révélation.

— Vous, vous, dit-elle ; quelle infamie !... c'est impossible !

— Merci, Ursule, c'est ce cri du cœur que j'attendais ; j'ai bien fait de revenir et je suis bien aise que votre généreuse nature vous ait conduite ici ; il m'eût été trop pénible de penser que vous partagiez de semblables soupçons. Quand je serai parti, vous attesterez mon innocence, Ursule !

Elle l'écoutait les yeux démesurément ouverts, pâle comme une morte ; elle semblait

cent — il semble plutôt qu'il l'ait aiguisée. Il joue avec nous, comme le chat avec la souris, nous lâchant aujourd'hui pour nous reprendre demain. Ce jeu cruel dure depuis le commencement de février : il gèle la nuit, il dégèle le jour.

Nous aurions pourtant bien besoin d'une température mieux équilibrée pour nous remettre des violentes secousses de décembre et de janvier, du moins jusqu'aux giboulées de mars !

#### ÉLECTION SÉNATORIALE

On confirme que l'élection des délégués sénatoriaux de Maine-et-Loire aura lieu le 15 mars.

Les délégués seront convoqués le 19 avril pour l'élection d'un sénateur en remplacement de M. Le Guay, décédé.

#### CONSEIL GÉNÉRAL

Nous avons annoncé que le Conseil général de Maine-et-Loire se réunira extraordinairement aujourd'hui jeudi 26 février, et que l'objet de cette réunion est de prendre diverses décisions au sujet des chemins de fer d'intérêt local.

Les lignes dont le Conseil aura à s'occuper dans cette session sont : la ligne de Saumur à Angers ; la ligne de Candé à Angers ; la ligne de Noyant à Angers ; le raccordement de cette dernière de la Maître-École à la gare Saint-Laud et la ligne de Cholet à Nantes et de Beaupreau à Chalonnes.

Il s'agit, pour les lignes de Saumur à Cholet et le raccordement de la ligne de Noyant à Saint-Laud, d'approuver de nouvelles conventions avec le concessionnaire, conventions rédigées en conséquence des demandes de modifications aux conventions primitives formulées par la Section des travaux publics du Conseil d'État.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 23 février. — Louis-Léon Boisseau, rue de la Visitation ; — Marius-Georges Le Bouhellec, rue Pavée ; — Joséphe-Louise-Marie-Jeauffreau de Lagérie, rue Beaurepaire.

##### DÉCÈS

Le 24 février. — Alexandre Rousse, ancien tourneur (veuf), 82 ans, rue de Fenet ; — Joseph Boudier, cultivateur (veuf), 76 ans, rue de la Visitation.

Le 26. — Maurice Gibert, 77 ans, rue Pharoelle.

#### Conférence viticole à Saumur

Répondant à l'invitation de plusieurs propriétaires, M. Cellier, ingénieur agricole à Nantes, viendra visiter quelques clos de vigne. Il donnera sur le terrain des conseils pratiques

chercher à se rendre compte d'un rêve horrible ; elle murmurait d'une voix éteinte :

— Ah ! mon Dieu ! ah ! mon Dieu ! c'est affreux !

Avrial avait peur, il tremblait qu'elle ne s'affaissât inanimée sur le sol, et se demandait ce qu'il pouvait faire dans cette solitude. Pendant qu'il cherchait à ramener le calme dans son âme, elle tressaillit au bruit des branches froissées à quelques pas et se dressa tout d'une pièce ; il la soutenait chancelante dans ses bras.

— Rassurez-vous, dit la voix de Jérôme, c'est moi ; les gendarmes sont partis, renonçant pour aujourd'hui à leurs recherches ; mais M. Maurice continue de chasser dans les environs ; il se fait tard, je vais vous reconduire, mademoiselle. (A suivre.)

Lambert Thiboust visitait un appartement à louer et entendait un bruit de voitures assourdissant :

— Mais, dit-il au concierge, on ne doit pas pouvoir dormir ici ?

— Oh ! répondit négligemment le concierge, au bout d'un mois, on ne s'en aperçoit plus.

— Parfaitement, dit Thiboust, je reviendrai... dans un mois !

et résuamera ensuite, dans une conférence, ses impressions sur sa visite.

La réunion aura lieu au chalet de la Giraudière, Clos-Montespan, sur les Moulins, chez M. Lorrain-Bouchereau, samedi prochain 28 février, à 9 heures du matin, et, à 3 heures 1/2, conférence à l'Hôtel de Ville de Saumur, sur le traitement à suivre.

MM. les Propriétaires sont invités à ces conférences qui les intéressent tout particulièrement, et à y conduire leur vigneron.

#### GRAND CAFÉ DE L'UNION

Ce soir jeudi, à 8 heures, à la demande générale, dernière grande séance de Billard par le célèbre Professeur Le Docteur.

DOUÉ-LA-FONTAINE. — Lundi, au marché de Doué, un cultivateur reconnu à l'étalage d'un marchand de poulets, quinze poules qui lui avaient été volées dans la nuit.

Le voleur prit aussitôt la fuite dans la direction de Concourson, en abandonnant le produit de son vol.

Il n'a pu être arrêté.

#### UN OFFICIER DE MARINE

Par décret en date du 18 février 1891, M. René-Louis Richard, enseigne, est nommé, au choix, lieutenant de vaisseau.

M. Richard est un enfant de Cholet ; il n'est âgé que de vingt-six ans. Son avancement si rapide est dû à ses excellentes notes et à ses états de service. Le jeune officier compte déjà à son actif plusieurs campagnes, dont les principales sont celles de Chine et d'Afrique occidentale.

En Chine (1884-1885), il était à bord du Bayard, commandé par l'amiral Courbet, à Kelung, à Fou-Tchéou, aux Pescadores.

En Afrique il était sur le Sané, lors des événements du Dahomey, et, au moment des attaques contre Kotonou, en sa qualité d'ancien élève de l'école des fusiliers, dont il était sorti premier en 1888, il a eu l'honneur de descendre à terre avec les marins fusiliers de son navire.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Nous apprenons avec un vif regret la mort prématurée de M. Alphonse Godard, frère d'André Godard, petit-fils et fils de nos amis Godard-Faultrier, le savant archéologue angevin, et M. H. Godard, conseiller d'arrondissement de Saumur, maire de Tigné.

» M. Alphonse Godard, engagé volontaire dans l'infanterie, en garnison au Mans, a succombé, mardi, à une longue et douloureuse maladie, la méningite, contre laquelle luttait, depuis quinze jours, le tendre dévouement de ses parents et grand-parents, accourus à son chevet. Il allait entrer dans sa 20<sup>e</sup> année.

» Nous exprimons à ses parents désolés l'expression de nos affectueuses condoléances. »

LA FLÈCHE. — Une statue à Léo Delibes. — Il est question d'ériger, à La Flèche, la statue de Léo Delibes, le compositeur de talent décédé il y a quelques semaines.

M. Filleul, l'auteur de la statue de Pierre Belon, inaugurée au Mans voilà deux ans, serait chargé, croyons-nous, de l'exécution de cette œuvre.

PARTHENAY. — Eclairage électrique. — Depuis quelques jours, la lumière électrique éclaire l'avenue de la Gare, à Parthenay. Elle a été installée par M. Bertin, filateur, qui utilise la force motrice de ses chutes d'eau.

On espère que la lumière électrique sera prochainement installée dans tous les quartiers de la ville.

RENNES. — Accident. — Un regrettable accident est arrivé dimanche au rallye-paper organisé par le dragg militaire de Rennes.

Le cheval de M. Rivet, sous-lieutenant au 41<sup>e</sup> de ligne, s'est abattu, et M. Rivet, qui s'est trouvé pris sous l'animal, s'est fait de graves blessures à la tête.

#### DÉPLORABLE ACCIDENT

Un assaut d'armes, donné samedi à Brest par la Société de gymnastique Brestoïse, a été interrompu par un accident. Un élève du lycée, M. de L'Hôpital, jeune homme de dix-sept ans, tirait avec un prévôt du 2<sup>e</sup> de marine, quand le fleuret de ce dernier, pénétrant à travers les mailles trop lâches du masque, est entré dans l'œil gauche. Le jeune blessé a été transporté immédiatement au lycée où il a reçu les soins de deux docteurs. L'œil n'est pas crevé et, de l'avis des médecins, on est certain de le conserver.

Tireurs et spectateurs se sont retirés péniblement affectés par cet accident.

#### Une cure miraculeuse !

Bastennes (Landes), le 12 mars 1890. — Depuis de longues années, une gastrique chronique me faisait horriblement souffrir, surtout l'été. Vos **Pilules Suisses** m'ont radicalement guéri ; une seule boîte à 1 fr. 50 a suffi pour opérer cette cure, que je qualifie de miraculeuse ; aujourd'hui, j'ai recouvré l'appétit d'autrefois.

(Sig. lég.) GEORGES LALONNE.

## Dernières Nouvelles

### Dépêche télégraphique

Paris, 26 février, 12 h. 50.

A Strasbourg, dans un banquet où assistaient les principales autorités civiles et militaires d'Alsace-Lorraine, le statthalter exprima la conviction que l'amélioration dans les dispositions pour la France permettait d'espérer le rétablissement des relations normales entre les deux pays.

HAVAS.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 26 février, 3<sup>e</sup> représentation de LOHENGRIN.

### Chemins de Fer du Sud de la France

61.179 Obligations de 500 fr. 3 0/0  
Rapportant un intérêt annuel de 15 fr. (15 avril-15 octobre) et amortissables en 93 ans à partir de 1892

Garantie de l'État et des Départements  
(LOIS DES 17 AOUT 1885, 27 JUILLET 1886 et 29 JUILLET 1889)

Prix d'émission : 415 Francs

Payables : 25 fr. en souscrivant ; 75 fr. à la répartition ; 150 fr. du 20 au 25 avril 1891 ; 165 fr. du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1891, avec jouissance du 15 avril 1891.

L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à 418 fr., mais touchera un coupon de 7.50 le 15 avril 1891, ce qui ramène son prix à 410.50 après coupon détaché.

Dans ces conditions, les nouvelles obligations rapporteront 3.65 0/0 non compris la prime de remboursement. Les autres obligations de chemins de fer, garanties par l'État, ne rapportent en moyenne que 3.36 0/0 et n'ont pas la même marge de hausse.

On souscrit : le 4 Mars 1891

ET DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE :

**Crédit Industriel**, 66, rue de la Victoire, à Paris ;  
**Société Générale**, 54, rue de Provence, à Paris ;  
**Société Marseillaise**, Paris, 50, Chaussée-d'Antin, et Marseille.



**BANDAGE-BARRÈRE**, adopté pour l'armée. Collaborateur de passage à Saumur, Hôtel de la Paix, Mardi 10 Mars.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spécialistes « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAR ACTE devant M<sup>e</sup> LELIÈVRE,

notaire à Saumur, du 25 février

1891, M. et M<sup>me</sup> DOUET ont cédé

à M. ALFRED OSSANT, de Saint-

Lambert, le fonds de commerce de

boulangerie qu'ils exploitent à Sau-

mur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 8.

Pour avis.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

**A louer présentement**

**MAISON AVEC JARDIN**

Située au Clos-Bonnet  
S'adresser à M. LECLUSE, Saumur,  
ou à M. BUREAU. (114)

**A louer présentement**

**MAISON**

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.  
S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

**A AFFERMER**

**UN PRÉ**

Entouré de murs, avec Abreuvoir  
Situé à Bagneux  
Contenant 77 ares environ.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

1° FOIN, première qualité;  
2° 300 JAVELLES de sarment de vigne.  
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

**A CÉDER**

Magasin de Mercerie  
Et de Bonneterie  
Situé dans un bon quartier de la ville.  
S'adresser au bureau du journal.

**Vin rouge du pays**

NEUF DEGRÉS  
Depuis 65 fr. la barrique  
DÉGUSTATION  
**R. MABILEAU ET C<sup>e</sup>**  
Place du Roi-René  
SAUMUR

**Offres et Demandes**

**APPRENTI** de 15 à 16 ans est demandé à l'Épicerie parisienne, 33, rue d'Orléans. (137)

**ON** demande un homme sachant labourer et connaissant la culture des vignes.  
S'adresser au bureau du journal.

**Les Mélodies sacrées**

(4<sup>e</sup> année), journal de Musique religieuse, dirigé par l'abbé CONTENSOU, maître de chapelle de la cathédrale de Montauban. — Le plus utile pour le clergé, les communautés, les paroisses; donnant mensuellement: 4<sup>e</sup> Œuvres de chant, cantiques, motets, messes, etc., 3 fr. par an. — 2<sup>e</sup> Pièces pour harmonium, faciles et brillantes, pour toutes les parties de l'office: 3 fr. par an. — Les 2 séries avec prime; le *Courrier de Saint-Grégoire*, revue mensuelle de musique sacrée: 6 fr. par an. Primes diverses, réduction sur musique du catalogue du journal.

Abonnements d'avance partant du 1<sup>er</sup> janvier, par mandat-poste à M. FORESTIÉ, imprimeur-éditeur, à Montauban. Spécialité d'impressions musicales.

**LEON FRESCO**  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
68, Quai de Limoges  
**SAUMUR**  
**Prix Modérés**

**ÉPICERIE CENTRALE**

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEU  
VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES  
Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (14 degrés).....	» 50	50 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
<b>VINS BLANCS (droits payés)</b>				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
**Imbert et Fils**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 1/2 b <sup>e</sup> 50, la b <sup>e</sup> 85	Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 4.50	— sans arêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 4.45	Thon mariné... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannes à l'huile... 70

Goûtez: Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER**

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0..... 95 75	<b>ACTIONS</b>	1891 25	Oblig. fonc. 1873 3 0/0 r. à 400 388 50	Compagnie parisienne du Gaz... 521 --
3 0/0 1891..... 94 --	Banque de France..... 4322 50	Orléans..... 1580 --	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500 482 --	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500. 441 --
3 0/0 amortissable..... 96 --	Banque d'Escompte..... 558 75	Ouest..... 1090 --	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500 483 --	Panama 6 0/0 Trésorie remb. à 1,000 32 --
4 1/2 1883..... 105 --	Comptoir national d'Escompte..... 655 --	Compagnie parisienne du Gaz..... 1472 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500 473 75	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série..... 31 --
<b>EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)</b>	Crédit Foncier..... 1292 50	Transatlantique..... 615 --	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500 472 --	— obligations à lots..... 98 --
Oblig. 1855-60 3 0/0..... 560 --	Crédit Industriel et Commercial..... --	Canal de Panama..... 38 25	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500 476 --	Suez 5 0/0 remboursable à 500. 612 50
— 1865 4 0/0..... 540 --	Crédit Mobilier..... 823 75	Suez..... 2452 50	<b>CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)</b>	<b>FONDS ÉTRANGERS</b>
— 1869 3 0/0..... 423 --	Dépôts et Comptes courants..... 585 --	<b>VALEURS ÉTRANGÈRES</b>	Est 3 0/0 anc. r. à 500..... 429 50	Emprunt russe 1862 5 0/0..... --
— 1871 3 0/0..... 413 --	Société Générale..... 515 --	Autrichien 4 0/0 or..... 98 70	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500. 444 75	— 1889 4 0/0..... 100 75
— 1875 4 0/0..... 539 50	Est..... 940 --	Dette d'Egypte 6 0/0..... 496 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500..... 443 --	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série..... 100 10
— 1876 4 0/0..... 540 50	Paris-Lyon-Méditerranée..... 1545 --	Extérieure 4 0/0..... 78 60	Nord 3 0/0 r. à 500..... 448 50	— 2 <sup>e</sup> ..... --
— 1886 3 0/0..... 418 --	Midi..... 1330 --	Hongrie 4 0/0 or..... 93 40	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500..... 449 --	<b>VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)</b>
Bons de liquidation..... 522 50		Italie 5 0/0..... 95 30	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500..... 445 --	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 518 50
		Portugal 4 1/2 1888..... 442 --		

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »		9 34	10 12	9 41	10 12	1 33	
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linzières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43			3 30	8 »			6 14
Blou	11 54			3 41	8 10			6 24
Vivry	12 2			3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37					6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56		7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux				9 52	4 18		9 11	13 4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux				5 40	8 20			3
Saintes			7 12	9 9	11 39			6 40
Niort	5 25		9 42	10 51		5 13	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32 11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)			Mixte					
(arrivée)	10 22	7 45	matin		3 13	5 42	10 2	
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53
Vivry		8 11	12 10		3 28	5 57		
Blou		8 20	12 19		3 36	6 9		
Vernantes		8 33	12 33		3 47	6 19		
Linzières-Bouton		8 46	12 45		3 58	6 31		
Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33 1 12
Chartres		2 47		5 56	9 26	12 4		3 26 4 5
Saintes		5 50		7 30	11 50	2 27		5 10 5 45
Bordeaux								

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31				
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50				
Chinon	9 4	1 7 14		7 41	4 34	9 5	
				8 39	4 56	9 45	
				9 4	7 6	10 32	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53			
Moncontour	7 41	10 47	2 42			
Loudun	8 42	1 39	3 56			
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35			
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30	
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43	
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56	
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5	
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30	
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5 12 16	1 44	8 28	
la Vaudelnay	6 39	9 13 12 24	1 51	8 37	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26 12 51	2 1	8 54	
(départ)	7 38	1 26 2 21	9 17		
Loudun	8 24	4 14	3 10 10 14		
Moncontour	8 56	6 10	3 43 10 49		
Poitiers	10 33	10 40	5 22 12 17		

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12 3	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10 7 35
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20 9 35
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10 10 1
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58 10 24
(arrivée)	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	